



MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donnée, par la soussignée, Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Aston-Jonction, que

Les élus ont adopté, à la séance ordinaire du 9 septembre 2019 le règlement no 176-2019 décrétant la répartition des coûts des travaux dans la Rivière Blanche, Branche 29

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau municipal du lundi au jeudi entre 8 h et 16 h 30.

Donné à Aston-Jonction, ce dixième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière